



*Date de dépôt : 25 novembre 2024*

## **Rapport**

**de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2025**

*Rapport de Jean-Pierre Tombola (page 3)*

## **Projet de loi (13544-A)**

### **approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation 2025 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits :  | 1 186 millions de francs |
| b) total des charges :   | 1 142 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 44 millions de francs    |

#### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement 2025 des Services industriels de Genève, s'élevant à 298 millions de francs, est approuvé.

## Rapport de Jean-Pierre Tombola

### Introduction

La commission de l'énergie et des Services industriels de Genève et la commission des finances se sont réunies en séance conjointe le 8 novembre 2024 pour étudier le projet de loi PL 13544 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2025. A cette occasion, la commission conjointe a auditionné M. Robert Cramer, président du conseil d'administration, M<sup>me</sup> Céline Gauderlot, directrice exécutive finances, ainsi que M<sup>me</sup> Véronique Athané Ryser, directrice exécutive gestion des réseaux de distribution et directrice générale à partir du 11 novembre 2024, sous la présidence de M. Christo Ivanov. La commission a été assistée par M<sup>me</sup> Béatrice Stüchelberg Vijverberg, secrétaire générale adjointe – DT. Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M. Anthony Chenevard, qu'il en soit remercié.

### Contexte et synthèse des éléments saillants à la suite des auditions

Après plusieurs années de fortes tensions et de volatilité sur les marchés des énergies, le budget 2025 des SIG s'inscrit dans un contexte de retour progressif à une situation normalisée sur les marchés de l'électricité et du gaz. L'inflation et les taux d'intérêt s'inscrivent également dans cette tendance, notamment sous l'action de la Banque nationale suisse et l'assouplissement de la politique monétaire.

Dans ce contexte, le résultat de gestion attendu en 2025 s'élève à 44 millions de francs, soit un niveau supérieur de 19 millions de francs par rapport au réel 2023. Cette augmentation devrait provenir principalement de la diminution des **achats d'énergies**. Ces derniers, à 448 millions de francs en 2025, enregistrent une baisse de 150 millions (ou -25%) par rapport à 2023. Les produits liés aux activités énergie électricité et gaz devraient baisser en miroir ; globalement, les **produits** des différentes activités devraient baisser de 111 millions de francs.

Le budget 2025 prévoit des **charges d'exploitation** à hauteur de 419 millions de francs. La croissance de ces charges par rapport à 2023 reste maîtrisée. Elle résulte notamment de deux changements de périmètre : un accroissement du rythme de déploiement des compteurs intelligents et donc des dépenses y afférentes, et une extension du périmètre informatique en réponse aux besoins des activités en développement. Parallèlement, les charges de personnel sont prévues à un niveau très proche du budget 2024 (+1%) démontrant notamment la maîtrise des effectifs.

Les montants des **redevances et incitations** versés par les SIG s'établissent en 2025 à 91 millions de francs, soit un niveau très proche de celui de 2023. Les SIG prévoient d'accroître les incitations éco21, notamment pour prendre en considération les nouveaux volets du programme en matière de déchets et d'eau. L'entreprise poursuit par ailleurs ses efforts en matière d'efficacité énergétique et de réduction du CO<sub>2</sub> en développant des partenariats et des accompagnements individualisés notamment avec des collectivités publiques, des PME et PMI ainsi qu'avec les acteurs de l'immobilier. L'objectif visé fin 2025 est d'économiser environ 300 GWh d'électricité, 910 000 tonnes de CO<sub>2</sub> et 9000 tonnes de déchets. Au total, le programme éco21 devrait représenter un engagement de la part de SIG de plus de 100 millions de francs sur cinq ans.

### **Le plan d'investissement 2025 en matière de transition énergétique démontre la volonté des SIG d'atteindre les objectifs fixés dans le plan directeur de l'énergie**

Les SIG ont prévu un budget 2025 d'investissement d'environ 300 millions de francs. Plus largement, le plan 2025-2029 des SIG démontre la volonté de l'entreprise d'atteindre les objectifs ambitieux de la transition énergétique, tels qu'affichés dans le plan directeur de l'énergie (PDE) adopté par le Conseil d'Etat. Le plan quinquennal d'investissement des SIG s'élève en effet à 1,6 milliard de francs, dont près de 800 millions seront directement consacrés à la transition énergétique.

En 2025, les SIG poursuivront en particulier le déploiement des réseaux thermiques structurants, GeniTerre et GeniLac, et la construction des ouvrages de production d'énergie renouvelable (station de pompage du Vengeron, forages géothermiques, etc.) ou de récupération (pompe à chaleur à la station d'épuration d'Aire et aux Cheneviers) qui alimenteront les réseaux thermiques structurants. L'entreprise prévoit d'y consacrer 630 millions de francs sur 5 ans à venir dont 120 millions dès 2025. Dans le domaine du solaire photovoltaïque, les SIG continueront de jouer un rôle moteur aux côtés des autoproducteurs, conformément aux objectifs fixés au niveau cantonal. L'année 2025 sera enfin marquée par le déploiement des compteurs d'électricité dans tout le canton.

En parallèle, l'entreprise met tout en œuvre pour continuer d'assurer la sécurité et la fiabilité des prestations qui sont rendues dans le cadre de ses missions historiques de service public ; à ce titre, elle prévoit d'investir près de 640 millions de francs pour la distribution de l'électricité, du gaz et de l'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées et des déchets.

Pour ce qui concerne **la dette**, les SIG se sont profondément désendettés entre 2015 et 2023, mais prévoient de se réendetter de façon importante pour financer leur programme d'investissement. En 2025, l'augmentation de l'endettement devrait toutefois rester relativement modérée à 549 millions de francs. Ce niveau reste tout à fait proportionné à sa capacité d'autofinancement (ratio de dette nette sur EBITDA légèrement supérieur à 2). Il convient de rappeler que les SIG ont obtenu du Conseil d'Etat une enveloppe de financement de 500 millions de francs au titre de la période 2022-2026. Sur cette enveloppe, une première tranche de financement de 70 millions a été levée en 2022, une seconde en 2023 et une troisième en 2024.

Après échanges et discussions, la majorité de la commission a accepté le projet de loi PL 13544 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2025.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clés, les détails sur le budget 2025 et globalement le plan quinquennal 2025-2029, les produits, les achats d'énergies, les charges d'exploitation ainsi que les redevances et incitations versées par les SIG ou encore les investissements, je vous prie de vous référer aux pages suivantes du présent rapport concernant les travaux de la commission.

## **TRAVAUX DE LA COMMISSION**

### **Audition des SIG**

- ***M. Robert Cramer, président du conseil d'administration***
- ***M<sup>me</sup> Céline Gauderlot, directrice exécutive finances***
- ***M<sup>me</sup> Véronique Athané Ryser, directrice exécutive gestion des réseaux de distribution et directrice générale à partir du 11 novembre 2024***

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnés et les remercie de leur présence. Il cède la parole à M. Cramer.

M. Cramer rappelle que M<sup>me</sup> Gauderlot est présente chaque année devant la commission pour présenter les comptes, le rapport de gestion et le budget ; la commission la connaît donc bien. Il présente en revanche M<sup>me</sup> Athané Ryser, que la commission rencontre aujourd'hui et qui prendra ses fonctions de directrice générale ce lundi 11 novembre 2024. Le conseil d'administration est très heureux de sa désignation. Elle connaît bien l'entreprise, qu'elle a rejointe il y a environ quatre ans et son expérience d'ingénieure sera très utile aux SIG pour les défis qui les attendent à l'avenir. M. Cramer cède la parole à M<sup>me</sup> Gauderlot pour la présentation des budgets d'exploitation et d'investissement 2025 des Services industriels de Genève.

M<sup>me</sup> Gauderlot rappelle que, comme à l'accoutumée, la présentation projetée à l'écran est relativement succincte, car elle est en quelque sorte la synthèse du PL 13544 et de la brochure du budget 2025. L'objectif de cette présentation est donc principalement de revenir sur les éléments saillants du budget 2025 et de remettre ce dernier dans la perspective plus globale du plan quinquennal 2025-2029.

### ***Chiffres clés***

M<sup>me</sup> Gauderlot présente tout d'abord la synthèse des chiffres du plan quinquennal, à la fois sous l'angle de l'exploitation et des investissements. Elle indique que ce plan 2025-2029 s'inscrit dans la continuité du précédent plan quinquennal en termes d'orientations stratégiques, avec trois éléments à noter :

Un programme d'investissement toujours très ambitieux avec un budget 2025 d'investissement d'environ 300 millions de francs. Au total, sur la période 2025-2029, les SIG prévoient d'investir 1,6 milliard de francs, avec une orientation très forte en matière de transition énergétique, puisque plus de 800 millions de francs seront dédiés à cette transition. En parallèle, environ 640 millions de francs seront engagés pour les métiers dits « historiques » (distribution d'électricité, de gaz et d'eau potable ainsi que traitement des eaux usées et des déchets). M<sup>me</sup> Gauderlot rappelle la volonté des SIG d'assurer la sécurité et la fiabilité des prestations qui sont rendues dans le cadre de ces missions de service public.

C'est une orientation de l'entreprise qui reste très forte dans les différents volets du programme éco21, en matière d'efficacité énergétique et de réduction du CO<sub>2</sub>. Le programme éco21 s'est par ailleurs étoffé, puisqu'il comprend également un volet autour de la gestion des déchets, avec la volonté de réduire le volume de déchets incinérables et de promouvoir l'économie circulaire. Le troisième volet naissant du programme éco21, dont les SIG espèrent voir les effets bénéfiques dans les années à venir, est celui de l'eau.

### ***La maîtrise globale des charges afin d'assurer la gestion la plus efficace possible des différentes activités de l'entreprise***

Parallèlement, le plan 2025-2029 se distingue du précédent plan quinquennal sur des aspects que M<sup>me</sup> Gauderlot qualifie de conjoncturels :

L'élément le plus marquant est le retour à une quasi-normalité sur les marchés des énergies après des années très chaotiques. Bien que la volatilité reste toujours un élément à prendre en considération, les marchés ont entamé une baisse depuis 2023 qui s'est confirmée en 2024. Les achats d'énergies sont par conséquent en diminution très forte par rapport au précédent plan, avec, en

miroir, une baisse également des produits des activités énergies électricité et gaz.

La baisse de l'inflation, bien qu'elle persiste, a diminué en 2024 déjà et dont une diminution est également prévue en 2025.

Les taux d'intérêt sont eux aussi à la baisse, malgré la persistance d'une certaine volatilité sur les marchés financiers. Cette baisse des taux représente une opportunité pour les SIG dans une période où l'entreprise a besoin de lever des fonds afin de financer son programme d'investissement.

M<sup>me</sup> Gauderlot présente plus spécifiquement le budget 2025 faisant état d'une augmentation du résultat de gestion de 19 millions de francs par rapport à l'année 2023. Cette augmentation provient essentiellement du résultat d'exploitation, dont une croissance d'environ 30 millions de francs est attendue.

En effet, même si les produits devraient baisser de presque 10% (-111 millions de francs) par rapport à 2023, les charges devraient quant à elles diminuer de 142 millions de francs sur la même période. A l'intérieur de ces 142 millions, les achats d'énergies sont attendus en baisse de 150 millions.

S'agissant des composantes des charges, M<sup>me</sup> Gauderlot précise que, sur un total de 941 millions de francs rentrant dans le calcul du résultat d'exploitation, les achats d'énergies représentent 448 millions de charges, les charges d'exploitation 419 millions et les redevances 91 millions (le reste concernant des autres produits et charges). Chacun de ces éléments est présenté par la suite.

Les investissements, proches des 300 millions de francs, sont légèrement en deçà du budget 2024, qui les établissait à 320 millions de francs, mais restent à un niveau très élevé. Au fil du temps, les SIG adaptent ses budgets d'investissement aux effets externes. De ce fait, et notamment à la lecture de ce qui se passe sur l'année 2024, la voilure a été légèrement revue à la baisse pour le budget 2025. M<sup>me</sup> Gauderlot souligne que les investissements prévus pour 2025 sont tout de même très supérieurs (+76 millions) aux investissements effectifs réalisés en 2023, qui se sont élevés à 222 millions de francs, ce qui traduit notamment un effort complémentaire sur l'énergie thermique, des investissements croissants sur les compteurs intelligents pour répondre aux obligations légales, mais également des engagements pour le renforcement du réseau électrique ainsi que des investissements importants sur les stations d'épuration, de même que pour la future usine de traitement des déchets.

## **Produits**

M<sup>me</sup> Gauderlot réitère que le fait marquant du budget 2025 est la baisse des coûts d'approvisionnement et qu'en miroir il faut noter une baisse importante des produits, en particulier liés aux activités énergie électricité et énergie gaz. En comparaison du précédent plan quinquennal, la baisse globale des produits est conséquente, puisque le total des produits sur la période 2025-2028 du précédent plan était de 4,9 milliards de francs et que, sur cette même période 2025-2028 du nouveau plan quinquennal, le total des produits est de 4,6 milliards de francs. Près d'un tiers de cette baisse est attendue dès 2025.

L'évolution des produits des réseaux devrait être relativement modérée entre 2023 et 2029. Après une légère augmentation prévue en 2024, les produits des réseaux sont attendus en baisse d'une dizaine de millions de francs en 2025 compte tenu notamment de la baisse tarifaire qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

C'est donc la variation des produits des énergies (-125 millions de francs entre 2023 et 2025) qui est à l'origine de la baisse globale des revenus entre 2023 et 2025. En conséquence de cette diminution importante, elle attire l'attention de la commission sur deux éléments à noter dans le plan quinquennal : une diminution constante des ventes sur les parties énergie électrique et énergie gaz et, a contrario, une croissance continue des produits de l'activité thermique.

Sur ces différentes composantes, M<sup>me</sup> Gauderlot rappelle quelques hypothèses structurantes :

### *Energie électricité :*

Une croissance des volumes d'une moyenne de 1,8% par an a été retenue dans ce plan, faisant passer la consommation attendue de 2,5 TWh d'électricité en 2025 à 2,7 TWh en 2029. Ce niveau de croissance est en légère baisse par rapport au précédent plan quinquennal, à la lecture des effet non seulement climatiques, mais également résultant des économies d'énergies et des actions de sobriété énergétique observées chez les clients à la suite de la crise énergétique.

Une baisse tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de -2,1 centimes par kWh, soit 16% de moins, a été prise en compte.

Globalement, entre 2023 et 2025, les revenus de cette partie énergie électricité diminuent de presque 80 millions de francs. Cela concerne principalement les clients du marché libre, dits « en offre », avec une répercussion directe des effets du marché de l'électricité. Sur la partie des clients régulés, une relative stabilité règne, puisque l'effet de baisse tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 compense la hausse tarifaire de 2024.

### *En ce qui concerne la part énergie gaz :*

Une baisse des volumes d'environ 10% représente une diminution d'environ 300 GWh entre 2024 et 2029, avec plusieurs effets à retenir : un transfert d'installations vers la thermique, un effet attendu de l'efficacité des bâtiments et un effet lié au climat ainsi qu'aux économies d'énergies. En 2028, ce sont donc 2,2 TWh qui sont attendus dans ce plan quinquennal.

Une stabilité tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 après la baisse des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### *En ce qui concerne l'énergie thermique :*

Une augmentation continue des revenus est attendue sur la durée du plan quinquennal, (près de 60 millions de francs entre 2025 et 2029). Celle-ci est essentiellement liée à la hausse progressive des volumes grâce au déploiement des réseaux thermiques structurants (RTS). Il est important que les SIG puissent maintenir un volume de raccordements qui soit aussi soutenu que possible de manière à aller dans le sens des objectifs du plan directeur de l'énergie (PDE).

### ***Achats d'énergies***

M<sup>me</sup> Gauderlot fait remarquer pour les achats d'énergies un effet miroir avec les produits. Dès 2025, une baisse très importante des coûts d'approvisionnement est prévue (-150 millions de francs par rapport à 2023) puis près de -110 millions encore sur la durée restante du plan quinquennal, avec un retour à des coûts d'approvisionnement à un niveau d'avant la crise en 2029, soit un niveau situé aux environs de 300-350 millions de francs – un niveau d'achats d'énergies relativement récurrent pour les SIG, mais duquel ils étaient évidemment sortis de façon importante en raison de la crise énergétique.

M<sup>me</sup> Gauderlot attire l'attention de la commission sur les coûts d'électricité, en baisse de façon importante entre 2023 et 2025, mais aussi entre 2024 et 2025, avec 100 millions de francs d'achat d'électricité en moins. Il s'agit essentiellement d'un effet prix, avec une diminution du coût d'approvisionnement de près de 25% sur cette période. Il est à noter qu'au moment de la construction de ce budget, les achats d'énergies effectués permettaient de couvrir un ruban d'environ 85% des volumes, offrant un relatif niveau de sécurité sur le coût d'approvisionnement moyen inscrit dans le budget 2025.

M<sup>me</sup> Gauderlot précise également que la partie de l'électricité très haute tension, dont la facturation est effectuée par SwissGrid, représente 48 millions de francs en 2025. En 2023 et 2024, SwissGrid avait subi les mêmes effets que

les SIG en lien avec les marchés et avait donc elle-même reporté, sur les SIG et l'ensemble des distributeurs, une très forte augmentation de ses tarifs sur ces deux années. SwissGrid a annoncé une diminution de ses tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui va se refléter par une diminution assez importante des achats très haute tension des SIG par rapport à 2024.

Pour la partie gaz, une baisse importante est également prévue, avec des coûts d'approvisionnement de niveaux similaires entre 2023 et 2024, à environ 220 millions de francs, qui passent à 150 millions en 2025. Il s'agit ici aussi d'un effet prix majeur avec une diminution du coût d'approvisionnement moyen d'environ 35% entre 2023 et 2025.

### ***Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation sont prévues à hauteur de 419 millions de francs dans le budget 2025, dont 289 millions de charges de personnel et 130 millions d'autres charges d'exploitation.

La hausse des charges de personnel par rapport à 2024 reflète principalement une adaptation salariale projetée de 1,8% en 2025. Ce niveau correspond notamment à la prise en compte, dans les salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2025, du taux d'inflation moyen de 1,5% indiqué par l'office cantonal de la statistique pour l'année 2024, en mars 2024 (synthèse trimestrielle). Ce niveau d'inflation a depuis été revu à la baisse par le Groupe de perspectives économiques (inflation moyenne attendue inférieure à 1). Une maîtrise globale des effectifs est relevée par M<sup>me</sup> Gauderlot, puisque l'effectif prévu pour le budget 2025 se situe à 1631 ETP, soit un niveau très proche de celui reporté dans le budget 2024 (1626), la légère augmentation s'expliquant par les besoins liés aux nouvelles activités, en particulier pour le développement de la thermique.

Au niveau des autres charges d'exploitation, M<sup>me</sup> Gauderlot fait remarquer une augmentation assez importante, ces charges étant budgétées à 130 millions de francs en 2025 par opposition aux charges de 2023 qui s'élevaient à 124 millions et qui avaient été prévues dans le budget 2024 à 120 millions. Le principal changement concerne le renforcement des dépenses pour les compteurs intelligents afin d'accroître le rythme de déploiement de ces derniers pour atteindre l'objectif fixé dans la loi. Dans l'augmentation précitée de 10 millions de francs, 7,5 millions concernent les compteurs intelligents. L'autre élément important à prendre en considération ce sont les dépenses informatiques, également en augmentation, avec une extension du périmètre technologique et des besoins qui sont en lien avec le développement des nouvelles activités.

### ***Redevances et incitations versées par les SIG***

De façon globale, le niveau de redevances et d'incitations versées par les SIG est constant sur la durée du plan quinquennal et s'établit en 2025 à 91 millions de francs, soit un niveau très proche du budget 2024. Les versements prévus aux propriétaires sont eux aussi globalement stables sur la période 2025-2029. Par rapport à 2023, il faut noter une augmentation sur la redevance d'utilisation du domaine public. M<sup>me</sup> Gauderlot rappelle que, selon la LSIG, la redevance d'utilisation du domaine public est calculée sur le chiffre d'affaires de la distribution électrique. Dès lors que le chiffre d'affaires de la distribution électrique augmente, la redevance augmente, ce qui fut le cas entre 2023 et 2024, avec la hausse tarifaire du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M<sup>me</sup> Gauderlot attire l'attention de la commission sur les incitations éco21. Ces incitations augmentent pour prendre en considération les efforts complémentaires aujourd'hui portés sur les domaines des déchets et de l'eau, nouveau volet du programme éco21. Les mêmes efforts sont faits en matière d'incitation dans le domaine de l'efficacité énergétique. Au global, le programme éco21 est un engagement de la part des SIG de plus de 100 millions de francs sur cinq ans.

### ***Investissement – Synthèse***

M<sup>me</sup> Gauderlot présente la synthèse du plan d'investissement sur le plan quinquennal. Celui-ci se porte à 1,6 milliard de francs dont 800 millions de francs pour la transition écologique et environ 640 millions pour les réseaux et ouvrages des activités historiques. Elle relève, sur la durée du plan, le poids assez conséquent de l'ouvrage majeur qu'est la station d'épuration (STEP) d'Aire, qui va beaucoup évoluer dans les années à venir. Près de 200 millions de francs seront dédiés à cette STEP dans les cinq prochaines années, avec d'une part l'extension de la capacité de traitement, mais aussi l'évolution du traitement des micropolluants et les nouvelles installations en matière de séchage des boues.

Les SIG souhaitent maintenir des objectifs ambitieux sur la thermique pour atteindre les objectifs du plan directeur de l'énergie. Or, les SIG ne sont pas une entreprise qui vit en vase clos dans l'environnement genevois. L'entreprise doit faire face à un certain nombre d'aléas dans le déploiement de ces réseaux. Il a donc été décidé au niveau de la direction générale, avec la validation du conseil d'administration, de prendre en considération dans le plan un niveau global d'aléas, basé sur les observations des dernières années. Sachant que les SIG, après un fort désendettement au cours des dernières années, vont se réendetter de façon importante dans les cinq années à venir, il est nécessaire

de pouvoir prévoir les levées de fonds les plus précises possible. La prise en compte d'un montant d'aléas est donc un ajustement global sur les investissements de l'entreprise.

### ***Investissement – Energies hors déchets***

M<sup>me</sup> Gauderlot commente les chiffres de la partie énergie (hors déchets) des investissements, car c'est la partie la plus importante du budget 2025. Il convient de noter notamment une partie très conséquente réservée aux réseaux thermiques structurants, pour lesquels seront engagés 630 millions de francs sur la période quinquennale, dont 120 millions dès 2025. Ces investissements concernent à la fois GeniTerre et GeniLac pour le développement des réseaux, mais également pour le développement des ouvrages de production renouvelable qui viendront les alimenter. C'est le cas par exemple de la station de pompage du Vengeron, mais aussi de la station d'échange du PAV.

Les investissements sur le solaire restent à un niveau soutenu. L'objectif est de déployer 6 MWh par année complémentaire, pour s'inscrire dans le cadre de l'objectif fixé dans le PDE. L'accent est aussi maintenu en termes de soutien des auto-producteurs.

### ***Les compteurs intelligents***

M<sup>me</sup> Gauderlot parcourt rapidement les investissements réalisés sur la partie réseaux en pointant en particulier les compteurs intelligents. Il est en effet prévu de déployer 70 000 compteurs dès 2025, et le même nombre en 2026 et 2027, de manière à s'aligner sur l'obligation légale en la matière.

Du côté des eaux usées, il est relevé que la STEP d'Aire représentera 200 millions de francs sur les cinq ans et que le reste concerne des collecteurs.

A noter enfin, pour la partie électricité, le renforcement du réseau électrique de moyenne et basse tension, avec presque 200 millions investis sur les cinq ans pour assurer la sécurité de la distribution d'électricité, mais également afin de la renforcer en vue d'une électrification des usages et d'une augmentation de l'électricité en lien notamment avec le déploiement de la thermique.

### ***Dette nette***

M<sup>me</sup> Gauderlot rappelle que les SIG se sont profondément désendettés entre 2015 et 2023, mais vont se réendetter, à hauteur de 900 millions de francs en 2029, bien que cela reste une musique d'avenir, puisque d'ici là les choses pourront évoluer.

En 2025, l'augmentation de l'endettement restera relativement modérée à 549 millions de francs et surtout proportionnée par rapport à la capacité d'autofinancement de l'entreprise. A ce titre, elle évoque le ratio de dette nette sur EBITDA (ou résultat d'exploitation), qui représente la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette et qui reste très proche de 2. C'est un ratio très performant. M<sup>me</sup> Gauderlot précise enfin que, pour la période 2025 de la dette, les SIG ont obtenu du Conseil d'Etat une enveloppe de financement de 500 millions de francs qui couvre la période 2022-2026. Sur cette enveloppe, une première tranche de financement de 70 millions a été levée en 2022, une seconde en 2023 et une troisième en 2024. La dernière vient d'être levée à des conditions particulièrement favorables, avec un taux de 0,67% sur quinze ans. Enfin en 2025, une opération de refinancement importante sera mise en place en lien avec l'emprunt obligataire que l'entreprise avait levé en 2015 et qui arrive à échéance.

Les auditionnés ayant terminé, la parole est cédée aux commissaires pour des questions.

### Questions des députés

#### *En termes d'énergies renouvelables, la boussole des SIG est le plan directeur de l'énergie (PDE)*

Une députée (Ve) relève que l'investissement pour 2025 est inférieur aux autres années. Elle souhaiterait en comprendre la raison et demande si cet investissement sera suffisant pour répondre aux objectifs du PDE. Elle voudrait savoir par ailleurs s'il est possible de quantifier la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> opérée par les SIG. M<sup>me</sup> Gauderlot indique que les investissements prévus dans les trois ans sont en augmentation, puisqu'ils passent de 298 millions de francs en 2025 à 335 en 2026, puis à 341 en 2027. Les investissements sur les réseaux historiques sont récurrents et se retrouvent en ruban d'une année sur l'autre. En revanche, les investissements sur les ouvrages répondent à un calendrier de réalisation qui varie d'une année à l'autre. Dès lors que la dynamique est différente et que les investissements correspondent à des déploiements nouveaux, par exemple dans la thermique, ces opérations d'investissement induisent des aléas et des incertitudes. La légère baisse entre le budget 2024 et le budget 2025 ne veut donc pas dire que moins d'efforts sont faits pour décarboner, mais qu'il existe certains décalages d'investissement en raison par exemple de recours ou de délais dans l'obtention de demandes d'autorisation. Mais, globalement, l'effort pour décarboner le canton est toujours très important et il est même croissant puisqu'il faut rappeler que le budget 2025, à 298 millions de francs, est supérieur de 76 millions (soit +34%) par rapport aux investissements effectifs réalisés en 2023.

M. Cramer ajoute qu'en termes d'énergies renouvelables, la boussole des SIG est le PDE du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Les objectifs du PDE sont chiffrés et la question est de savoir si l'entreprise est en phase avec ces chiffres. Lorsqu'il est entré en fonction, des retards étaient prévus. Depuis deux semaines, le conseil d'administration des SIG s'est doté d'un échéancier, basé sur trois indicateurs pour la thermique : la distribution de chaleur, le nombre de kilomètres de tuyaux installés, la quantité d'énergie renouvelable produite. Ces indicateurs vont être vérifiés trois fois par an au sein du conseil d'administration afin de confirmer si l'échéancier est respecté et, dans le cas contraire, quelles sont les mesures à prendre pour y parvenir. Tout cela est en phase avec les investissements et cette feuille de marche précise permet de définir les investissements d'année en année. Ce n'est pas en revanche parce que les budgets sont élevés que les choses iront plus vite et il ne sert à rien de voter de budgets hors de la réalité. L'échéancier est suivi et l'instruction a été donnée à tous les directeurs de demander des dépassements du budget si cela s'avère nécessaire pour atteindre leurs objectifs. La question n'est donc pas de dépenser plus ou moins, mais de réaliser les projets. M. Cramer apporte l'exemple de la passerelle prévue au-dessus du Rhône, entre Lancy et Vernier. Cette passerelle ne coûte pas cher, mais elle est décisive, car elle permettra le passage de l'énergie thermique renouvelable. Elle nécessite donc un suivi de très près afin de s'assurer que sa réalisation se fera dans les temps. Le même problème se pose pour la STEP d'Aïre, dont les travaux doivent être suivis avec précision. En conclusion : les investissements sont importants, mais ils ne sont pas suffisants, car il est nécessaire d'établir un pilotage permettant de réaliser les projets et de dépenser l'argent intelligemment.

M<sup>me</sup> Athané Ryser précise que la décarbonisation du programme éco21 énergie est de l'ordre de 910 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Le chiffrage est en cours pour l'eau potable.

Un député (Ve) relève que, selon les chiffres qui ont été fournis pour les « *smart meters* », le coût de revient de chaque compteur est d'environ 100 francs. Il se demande s'il s'agit d'un prix indiqué. M. Cramer explique que, lors de toute commande de matériel, une analyse est faite sur celui-ci et si l'achat est effectué cela signifie que l'entreprise est convaincue qu'il s'agit du bon choix. Il se trouve qu'un collaborateur pense que les SIG ont fait le mauvais choix sur les compteurs intelligents et l'a fait savoir à la Cour des comptes, puis à la commission de contrôle de gestion, ainsi qu'au Conseil d'Etat. Si les SIG sont interrogés à ce sujet, ils démontreront que conformément à la procédure ils sont arrivés à ce résultat. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Gauderlot se permet de préciser un élément en lien avec le calcul mentionné par le député (Ve). L'investissement total en 2025 pour la partie

compteurs intelligents et télécom est de 23 millions de francs. Sur ce montant, 16 millions seront consacrés au *smart metering*. Le coût de revient global (compteurs, équipements pour les données, etc.) est donc plus élevé que celui qui a été mentionné.

En réponse à la question du même député (Ve) demandant si une comparaison intercantonale a été effectuée, M<sup>me</sup> Gauderlot répond qu'ils ne peuvent pas fournir de benchmark précis dans le cadre de cette séance, mais des échanges avec certains distributeurs sur le canton de Vaud font état de niveaux similaires. Par ailleurs, les SIG font partie d'une plateforme que certains homologues vaudois souhaiteraient rejoindre, ce qui signifie que les conditions de prix sont plutôt favorables ; à la suite de quoi, M<sup>me</sup> Athané Ryser ajoute qu'en plus du prix, il s'agit aussi de considérer la capacité à les approvisionner.

En réponse à la question du même député (Ve) demandant si le coût de l'installation est inclus, M<sup>me</sup> Gauderlot répond qu'il ne figure pas dans les investissements mais dans les charges d'exploitation, car la Commission fédérale de l'énergie n'autorise pas d'inclure les coûts de pose dans les actifs, et M<sup>me</sup> Athané Ryser ajoute que cela explique en partie l'augmentation des charges d'exploitation.

### ***Il y a une différence entre PrimeEnergy Cleantech et PrimeEnergy Technics***

Un député (Ve) voudrait savoir quelles sont les relations des SIG avec PrimeEnergy, et M. Cramer explique que le nom de PrimeEnergy est utilisé par plusieurs entreprises. Il y a PrimeEnergy Cleantech, qui a fait faillite et dont tout le monde parle aujourd'hui, avec laquelle les SIG n'ont aucun lien, qu'il s'agisse de prêts, d'action ou même de recommandations d'investissement dans cette société. Il existe en revanche une autre société dont le nom est PrimeEnergy Technics, avec laquelle les SIG ont travaillé pour la pose de panneaux solaires, notamment pour le Stade de Genève. A la suite des événements récents, les SIG ont demandé en urgence des vérifications et jusqu'ici rien n'indique que cette société connaisse des difficultés financières. Si en revanche celle-ci devait faire faillite, les SIG n'y ont rien placé, ils ne perdraient donc que quelques centaines de milliers de francs et auraient la possibilité de ne pas interrompre un chantier en poursuivant la collaboration avec d'autres partenaires. Compte tenu de l'affaire en cours qui concerne la première société nommée PrimeEnergy Cleantech, la question est bien sûr aussi réputationnelle et les SIG se sont assuré qu'aucun panneau n'associe leur nom avec celui de PrimeEnergy Technics, notamment sur les panneaux de chantiers.

### ***Questions et réponses concernant le lien entre les investissements et la dette nette***

Un député (LC) souhaiterait mieux comprendre le lien entre les investissements et la dette nette. Il constate que les premiers augmentent de 76 millions de francs par rapport à 2023, tandis que la dette augmente de 112 millions. Il voudrait par ailleurs savoir si la STEP d'Aïre pourra éliminer les micropolluants. M<sup>me</sup> Athané Ryser confirme que le traitement des micropolluants est l'objectif d'un grand pan du projet, de la même façon que pour la nouvelle STEP de Villette, mise en service cette année, mais au moyen d'une autre technologie. M<sup>me</sup> Gauderlot explique quant à elle que les besoins de financement reflétés par l'augmentation de la dette sont de plusieurs natures. Il y a en effet les investissements, mais aussi le besoin en fonds de roulement, les besoins liés au fait d'honorer le service de la dette, les besoins pour payer les intérêts sur le capital de dotation ou encore les besoins pour payer la quote-part de résultats aux propriétaires. Il s'agit donc à la fois de besoins qui résultent de la partie exploitation, du financement et de ceux qui résultent des investissements, ce qui explique que l'on ne retrouve pas de lien direct entre les investissements et la dette. Par ailleurs, la dette se situe à la fois sur le long terme, pour financer de l'investissement sur du long terme, mais il y a également une partie de ligne de crédit qui finance les besoins à plus court terme, en l'occurrence liés à l'exploitation.

### ***Questions et réponses relatives à l'accord entre les SIG et les EMS autour des tarifs d'électricité, les ETP dédiés à la communication, le sponsoring et les redevances annuelles***

Un député (PLR) adresse quatre questions aux auditionnés. Il souhaite savoir :

- si un accord a été trouvé entre les SIG et les EMS autour du tarif de l'électricité qui leur est facturé et qu'ils ne peuvent reporter sur les prix de pension ;
- combien d'ETP sont dédiés à la communication au sein des SIG ;
- quel est le coût du sponsoring ;
- si le montant des redevances annuelles pour utilisation du domaine public est toujours de 5% pour l'Etat et de 15% pour les communes. Les chiffres qu'il a consultés font état, pour 2023, d'une redevance de 9,5 millions de francs pour l'Etat, de 11,5 millions pour la Ville et de 17,1 millions pour les communes. Puisque l'augmentation de la redevance est liée à celle des tarifs, il se demande si les SIG ont déjà tenté de négocier avec l'Etat ou avec les communes pour diminuer cette redevance, sachant que l'utilisation

du domaine public reste la même, indifféremment des tarifs. Il relève que cela pourrait être bénéfique pour les utilisateurs du réseau puisque de toute façon ces taxes sont reportées sur les utilisateurs et ne représentent donc pas un gain ou une perte pour les SIG, mais simplement une composante du tarif de l'électricité. Il demande si les SIG verraient une objection à ce qu'un projet de loi modifie cette redevance.

M. Cramer répond à la quatrième question. Il déclare que les SIG n'y verraient aucune objection et relève que ce qu'ils font n'est probablement pas très conforme au droit fédéral, une jurisprudence ayant par ailleurs été établie sur ce point. Le principe est assez simple : la redevance est une taxe d'utilisation du domaine public et la charge portée sur le domaine public ne peut être plus élevée ou plus basse si les coûts de l'énergie évoluent. La redevance doit obéir à une équivalence entre la prestation et la contre-prestation et la mise à disposition d'un nombre donné de mètres carrés du domaine public a une valeur déterminée, que l'on soit riche ou pauvre, sans quoi il s'agit d'une logique de fiscalisation de l'énergie et donc d'un impôt déguisé. Cette question est par conséquent fort légitime, la difficulté étant de définir combien vaut le mètre carré de domaine public en servitude à Genève. En parallèle de la redevance, M. Cramer relève que les SIG paient des dividendes aux actionnaires que sont l'Etat et les communes, en fonction de la bonne santé de l'entreprise. Il se demande si cela ne mériterait pas d'être renégocié au regard des prévisions budgétaires, dans le cadre du prochain plan quinquennal. Il se demande s'il est raisonnable que les SIG soient amenés à faire des dépenses à fonds perdus dans le domaine de la recherche, des énergies renouvelables, d'éco21, etc., qui sont des tâches étatiques, en plus de payer de surcroît des dividendes au canton et aux communes, sachant qu'à l'arrivée des courses, c'est le consommateur qui paie. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Gauderlot précise, pour la troisième question, que le niveau de sponsoring prévu dans le budget 2025 s'élève à 1,3 million de francs.

Concernant le nombre d'ETP consacrés à la communication, M. Cramer explique que la communication est répartie sur trois domaines : 1. la communication aux clients ; 2. la communication interne ; 3. la communication institutionnelle (conférences de presse, communiqués, etc.) assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le fait de savoir si l'organisation de la communication est efficiente et suffisamment dimensionnée est également une question qu'il se pose. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Athané Ryser ajoute que la réorganisation de la communication est en cours. Un projet de benchmarking de la communication est en cours et amènera à certaines conclusions pour la réorganisation et l'efficacité de ces trois secteurs de la communication. Elle

précise que l'ensemble représente 30 ETP. M. Cramer indique qu'il avait le souvenir d'un chiffre légèrement supérieur à 26.

Le député (PLR) estime qu'un communicant en permanence représente environ 5 ETP. Cela signifie donc qu'il y a six personnes en permanence pour la communication, et M. Cramer relève que, sur le troisième secteur de la communication, il sera difficile de faire des économies. En revanche, il est possible de faire autrement en ce qui concerne par exemple l'animation du journal de l'entreprise. Par ailleurs, la communication auprès des clients est peut-être en partie un travail qui pourrait être catégorisé autrement que comme de la communication. M<sup>me</sup> Athané Ryser précise que le chiffre de 26 ETP est effectivement correct, mais qu'il faut y ajouter un quatrième type de communication, équivalent à 4 ETP, qui est celui de la marque employeur, qui est présente dans les forums, par exemple à l'EPFL, pour attirer des talents. Ce secteur ne fait pas partie de la partie institutionnelle.

En ce qui concerne la première question, sur le tarif accordé aux EMS, M. Cramer dit ne pas avoir reçu d'information à ce sujet depuis sa nomination en février. Il espère que cela signifie que le problème a été réglé et il souligne, bien qu'il s'agisse d'une maigre consolation au vu des variations de prix, que les tarifs de l'électricité à Genève sont plus bas qu'ailleurs en Suisse. Il rappelle que les SIG ont proposé au Conseil d'Etat, qui a accepté, de suivre la baisse des prix du marché.

Un député (S) souhaite faire une remarque sur la proportionnalité de la communication. Une trentaine de postes sur 1631 ETP, cela représente 1,7% et, en termes de masse salariale, sur les 298 millions de francs, en imaginant le salaire moyen d'un communicant, la communication représente probablement autour des 1,5%. Pour une entreprise de cette taille, avec 500 000 clients en plus des PME et des entreprises, il juge qu'il n'y a probablement pas une grosse problématique en termes de nombre d'ETP dans le secteur de la communication, mais se réjouit de découvrir les benchmarks qui seront établis.

### ***Questions et réponses concernant l'endettement***

Un député (MCG) exprime une inquiétude au sujet de l'endettement, prévu à 902 millions de francs en 2029. Il relève que passablement d'investissements sont prévus, avec des amortissements lourds, et que des baisses de tarifs ont été proposées. Il se demande si ces baisses concernent les clients ordinaires ou les gros comptes et quelle sera la stratégie prévue en la matière. M. Cramer répond à la question au travers de deux réflexions. D'une part, la baisse des tarifs ne concerne que les petits consommateurs, les autres étant sur le marché libre et concurrentiel. D'autre part, en ce qui concerne les investissements, si

les SIG veulent respecter la loi et les objectifs du PDE, des investissements doivent être effectués. L'énergie thermique est un relais de croissance. Dans l'histoire, le déploiement du réseau électrique a nécessité des investissements importants et la construction du barrage de Verbois a permis à l'époque une production trois fois supérieure aux besoins du canton. Les consommateurs ont dû payer l'électricité pour le prix d'une installation surdimensionnée, mais qui aujourd'hui produit de l'énergie très bon marché car extrêmement bien amortie. Ce déploiement du réseau a aussi été accompagné par la construction de nombreuses galeries techniques, de tunnels, etc., qui ont coûté extrêmement cher mais qui ont permis aux SIG d'avoir le monopole sur le marché de l'électricité et de vendre leur produit. Le déploiement actuel de l'énergie thermique, de la même façon, nécessite des investissements importants en termes d'infrastructures, dont bénéficiera la collectivité dans 20, 30 ou 40 ans. L'exemple de CADIOM parle aussi en ce sens, puisque le réseau de chauffage à distance a coûté très cher, mais que la réalisation permet aujourd'hui d'avoir un chauffage moins cher que celui au mazout.

### ***Questions et réponses concernant l'indexation des salaires***

Un député (LC) relève que la masse salariale présente une stabilité étonnante, malgré les mandats importants reçus du Conseil d'Etat. Il s'interroge aussi sur l'indexation des salaires, basée sur un taux d'inflation du coût de la vie de 1,5%, estimé finalement à 0,2%, et dit ne pas avoir retrouvé ces chiffres dans les documents du budget. Il se demande s'il y a un effet de noria ou s'il a mal lu les comptes. M<sup>me</sup> Gauderlot indique qu'à fin septembre, le Groupe de perspectives économiques prévoyait un renchérissement moyen de 0,7% pour 2024, mais l'indice est en effet inférieur à ce qui avait été prévu dans le budget et qui était basé sur la synthèse de ce groupe fin mars 2024. Elle confirme en complément l'existence d'un effet de noria lié au démarrage d'une phase de renouvellement important du personnel (plus de 40% de l'effectif durant ces prochaines années, avec un pic au milieu du plan quinquennal). L'effet de noria est compensé par des différences en termes de profils de postes, liées à l'évolution des métiers. M<sup>me</sup> Athané Ryser explique la stabilité des ETP en partie en raison du degré d'automatisation croissant, qui permet de réduire les effectifs à l'horizon du plan quinquennal. A la suite de quoi, M. Cramer confirme que l'automatisation est effectivement significative sur le site des Cheneviers notamment. M<sup>me</sup> Gauderlot précise que l'usine d'incinération comprend actuellement 80 à 100 ETP, tandis que la prévision pour la nouvelle est à 40 ou 50 ETP à terme. Une baisse est observée sur les métiers « traditionnels » et sur la partie des missions historiques et, a contrario, dans les activités en développement, pour la thermique et notamment

l'ingénierie, un renforcement est prévu, puisque les chefs de projet jouent un rôle majeur dans le déploiement des RTS.

M<sup>me</sup> Athané Ryser précise que, sur les STEP, l'objectif est de ne plus nécessiter de 3×8 pour surveiller le séchage la nuit. Avec la nouvelle mise en service de la STEP, la baisse de la dangerosité de certains processus pourrait donc amener à la suppression d'une quinzaine de postes.

M. Cramer indique par ailleurs qu'un autre problème consistera à examiner le statut d'environ 300 faux temporaires, qui devraient être des employés de l'entreprise. Un examen est en cours et certains vont changer de statut, mais il arrive que certains préfèrent conserver leur statut, notamment les électriciens indépendants qui n'ont que les SIG comme client et préfèrent conserver une certaine liberté dans la gestion de leur travail.

En réponse à la question d'un député (LC) qui voudrait savoir si les gros consommateurs qui étaient partis sur le marché libre sont nombreux à être revenus vers les SIG, M. Cramer déclare que ce sujet touche à un domaine protégé par le secret commercial. Les SIG tentent de gérer ces situations, car ils n'ont aucun intérêt à perdre des clients. Le problème avec la libéralisation partielle est que l'entreprise qui entre sur le marché libre n'a plus le droit de revenir au tarif. Les SIG essaient d'établir un contrat qui soit le même pour tout le monde, selon lequel les prix évoluent dans un « tunnel », c'est-à-dire en fonction du marché de l'électricité, baissier ou haussier. Il y a aujourd'hui une plus forte demande de prévisibilité sur les tarifs, car les gens ont compris que tarifs sont changeants.

Un député (PLR) relève que les 30 ETP dans le secteur de la communication servent principalement à attirer les grands consommateurs. Compte tenu de ce nombre de postes important, il voudrait savoir combien de grands consommateurs sont clients des SIG, et M. Cramer répond qu'il peut fournir ce qui figure dans le rapport, mais qu'au-delà les données sont protégées par le secret commercial.

Le même député (PLR) précise qu'en tant que propriété, en partie, du canton, les députés ont le droit de savoir qui contracte avec les SIG et de connaître le nombre de clients commerciaux. Il ne s'agit pas de connaître les termes des contrats, donc il n'y a pas de violation du secret des affaires. M<sup>me</sup> Gauderlot indique que l'équivalent en GWh perdus en 2023 peut être fourni. A la suite de quoi, le député (PLR) objecte que ce chiffre n'est pas assez parlant car il ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une seule grosse entreprise ou de plusieurs moyennes. Il estime que si les SIG parviennent à capter 85% de la clientèle, les 30 ETP sont justifiés, mais s'ils n'en captent qu'à peine la moitié, la proportion est excessive. Il ajoute par ailleurs une deuxième

question, au sujet du site de Conflan, mentionné entre parenthèses comme potentiel hydraulique dans la slide d'une présentation de l'ancien directeur général des SIG. Cette mention l'interroge, car les prises de position du Grand Conseil, notamment au sein de la commission des travaux, sont différentes de celles des SIG. A la suite de quoi, M. Cramer rappelle les différents types de communication et souligne que la communication client ne concerne pas que les clients au tarif mais aussi les clients du marché libre. Il ne peut en revanche rien dire de plus sur la question, il s'agit d'un domaine de réflexion et d'ici quelques mois un rapport éclairera la situation, à l'aide de benchmarks. En ce qui concerne le nombre de clients captés sur le marché libre et combien de clients potentiels n'ont pas contracté avec les SIG, il ne possède pas la réponse et peut poser la question, mais devra passer par les services juridiques, afin de vérifier s'il est possible de répondre ou non. Contrairement à ce qu'avance le député (PLR), lorsqu'il s'agit du marché libre, les SIG ne sont pas sous contrôle de l'Etat. Ce que M. Cramer peut confirmer dans l'immédiat c'est que les SIG sont parvenus à conserver la majorité de leurs clients au moment de la libéralisation du marché.

Concernant Conflan, il s'agit d'un serpent de mer et M. Cramer connaît la présentation en question. Il y a eu un moment historique où existait une petite chance de réaliser Conflan, il y a 25 ou 30 ans, à une période où les questions environnementales étaient moins développées et où les rapports avec les partenaires français étaient différents. Aujourd'hui, la philosophie a changé et il existe une sensibilité à la souveraineté énergétique et les exigences environnementales, de même que les rapports binationaux ont aussi changé. Il est clair que ce n'est pas un projet qui a des chances de se développer dans le courant du prochain plan quinquennal et il n'y figure d'ailleurs pas. Si des auditions en commissions doivent avoir lieu, les SIG fourniront tous les éléments factuels à leur disposition sur le sujet.

Le député (PLR) relève que la présentation concernée date d'octobre 2023 et il est curieux de savoir pourquoi ce projet y réapparaît. M. Cramer estime que la discussion en vaut la peine, mais il s'agit d'avoir une réflexion rationnelle sur ce sujet, son intérêt, quels sont les problèmes, évaluer si les obstacles sont franchissables ou infranchissables, etc. Il n'y a en tout cas pas de volonté de ne pas réaliser ce projet.

### ***Questions et réponses concernant le fonds d'énergie des collectivités publiques***

Le député (PLR) réitère qu'il serait intéressé d'obtenir un tableau à propos des clients captés ou perdus sur le marché libre et ce que cela représente.

Un autre député (PLR) s'interroge sur le fonds d'énergie des collectivités publiques pour lequel les SIG versent 5 millions de francs par année. Il souhaite savoir si ce fonds est utilisé et, le cas échéant, si un retour peut être obtenu sur ce sujet. M<sup>me</sup> Gauderlot confirme que ce fonds est utilisé, mais elle ne peut répondre en séance sur la proportion d'utilisation.

M<sup>me</sup> Stückelberg précise qu'il s'agit d'un fonds étatique, qui n'est pas géré par les SIG, mais par une commission officielle, et M. Cramer ajoute qu'il doit y avoir un rapport de gestion officiel. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Stückelberg se renseignera et demandera à M. Petitjean que cela soit communiqué à la commission.

Peut-on mesurer l'effet de l'endettement sur les activités des SIG ?

Un député (S) revient sur le fait que les projets nécessitent des investissements qui appellent à un certain endettement et il se demande si un mécanisme permet de mesurer l'effet de l'endettement sur les activités des SIG. M<sup>me</sup> Gauderlot confirme que des mesures des effets de l'endettement sur chacune des activités de l'entreprise sont effectuées depuis 2009, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes sur l'électricité. Un suivi de la dette analytique a donc été mis en place pour chacune des activités des SIG, comme si chacune d'entre elles appartenait à une entité juridique indépendante, de façon à pouvoir ensuite appliquer un principe de « pollueur-payeur » pour chacun des secteurs et que chacun supporte l'effet de son propre endettement. Ces éléments sont non seulement suivis mais également répercutés sur les tarifs (en fonction du modèle de tarification utilisé) et les prix.

### ***Questions et réponses concernant le programme d'encouragement et d'incitation éco21 et le renouvellement du personnel***

Un député (MCG) souhaite adresser deux nouvelles questions aux auditionnés : à propos d'éco21, il dit avoir été surpris de rencontrer des démarcheurs des SIG, qui n'ont pas eu beaucoup de succès et dont il estime que la distribution d'objets écologiques relève plutôt du gaspillage. Il se dit donc déçu par ce programme et voudrait savoir si les montants qui récompensent les bons comportements de consommation sont versés aux clients ou aux clients commerciaux.

Il félicite les SIG pour leur gestion du renouvellement du personnel. Il se demande si une action proactive au niveau des hautes écoles ou des degrés secondaires ne serait pas adaptée.

M<sup>me</sup> Athané Ryser répond qu'il existe en effet un programme complet de renouvellement des compétences 2030, qui porte spécifiquement sur une augmentation des premiers emplois et du taux d'apprentis. Jusqu'à présent la

politique consistait à laisser les apprentis repartir, mais désormais la logique est de conserver les jeunes formés par l'entreprise, et M. Cramer souhaite porter une attention particulière sur la transmission des valeurs dans ce domaine. Les SIG sont une entreprise locale de service public et industrielle. Il est par conséquent très important que les collaborateurs et collaboratrices aient envie de travailler au service de la population. Il s'agit d'un attachement à la notion de service public, car les employés des SIG répondent est la population genevoise. Il relève que ces valeurs existent aujourd'hui dans l'entreprise et que, lors d'un incident de tuyau percé, 160 collaborateurs se sont mobilisés, alors qu'une partie d'entre eux n'appartenait pas au système d'alerte mais s'est engagée sur une base volontaire. Cet esprit est extrêmement important.

M<sup>me</sup> Gauderlot répond à la question du programme éco21 et précise qu'il existe deux types d'efforts en ce domaine : d'une part, une incitation financière, afin d'encourager notamment les entreprises à mettre en place un programme d'économie d'énergie et, d'autre part, un certain nombre de dépenses pour des équipements (ampoules économiques, etc.), fournis aux particuliers lors de visites, de même qu'un programme d'accompagnement des communes pour la gestion des déchets. L'ensemble des effets du programme éco21 a été mesuré de façon extrêmement positive en termes d'impact sur le climat (notamment économies de CO<sub>2</sub> significatives). A la suite de quoi, M. Cramer précise que les SIG travaillent avec des mandataires pour le programme éco21 et qu'il est donc possible que certains soient maladroits, mais globalement les démarches fonctionnent. Il rappelle par ailleurs que Genève est le canton le plus densément peuplé, mais qui consomme le moins d'énergie.

### ***Questions et réponses concernant la clause relative au marché régulé et au marché libre***

Un député (MCG) souhaite revenir sur la clause interdisant aux clients commerciaux de revenir sur le marché régulé une fois qu'ils ont rejoint le marché libre. Il se demande si quelque chose est fait pour lutter contre cette clause antilibérale. Et M. Cramer explique que malheureusement le mouvement va plutôt dans l'autre sens, car selon la façon dont se termineront les négociations avec l'UE, la Suisse sera obligée d'ouvrir son marché, sans possibilité de retour au marché régulé. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Athané Ryser précise qu'il s'agit d'un point qui sera très discuté dans le contexte de la nouvelle loi sur l'électricité, car la raison du non-retour vers le marché régulé est l'approvisionnement avec des prix fixes dont pourraient bénéficier les clients qui reviendraient sur le marché régulé. Une ouverture future poserait

d'énormes problèmes pour gérer la stratégie d'approvisionnement de façon équitable pour ceux qui entrent et sortent de cette façon.

En réponse à la question d'un député (PLR) demandant si un tableau récapitulatif des redevances sur les dix ou vingt dernières années pourrait être obtenu, afin de voir comment elles évoluent, M<sup>me</sup> Gauderlot indique que dans le PL sur les états financiers figurent systématiquement toutes les redevances par nature et avec la répartition du versement entre le canton, la Ville et les autres communes.

Le même député (PLR) relève que cela n'est disponible que pour 2013 et les années suivantes. Il voudrait avoir les chiffres pour les années précédant 2013. Il demande quelle est la base légale, et M<sup>me</sup> Gauderlot répond que la base légale est l'article 32 alinéa 2 de la LSIG. Elle renvoie à nouveau le député (PLR) au tableau récapitulatif figurant dans les états financiers.

Le président remercie les auditionnés et les libère. Il libère et remercie également la commission des finances.

Après échange et discussions les commissaires s'accordent pour voter le PL 13544.

## Votes

### *1<sup>er</sup> débat*

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13544 :

Oui : 12 (2 MCG, 2 Ve, 2 S, 1 LJS, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)

Non : —

Abstentions : 1 (1 PLR)

*L'entrée en matière est acceptée.*

### *2<sup>e</sup> débat*

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

### 3<sup>e</sup> débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13544 :

Oui : 11 (2 MCG, 2 Ve, 2 S, 1 LJS, 1 LC, 1 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : 2 (2 PLR)

**Le PL 13544 est accepté.**

*Catégorie de débat préavisée : II*

### Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés,

A la suite de l'audition des représentants des SIG lors de la séance de commission conjointe chargée d'étudier le PL 13544 en vue d'approuver les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2025, les commissaires ont posé plusieurs questions de compréhension et de clarification auxquelles les représentant des SIG ont répondu à leur satisfaction.

Le résultat d'exploitation des Services industriels de Genève attendu en 2025 s'élève à 44 millions de francs, soit un niveau supérieur de 19 millions de francs par rapport au réel 2023. Cette augmentation doit provenir essentiellement du résultat d'exploitation, dont une croissance d'environ 30 millions de francs est attendue. Celle-ci est à mettre en relation principalement avec l'évolution des marchés des énergies.

En effet, après plusieurs années de fortes tensions et de volatilité sur les marchés de l'électricité et du gaz, le budget des SIG pour 2025 s'inscrit dans un contexte de retour progressif à une situation plus normalisée sur les marchés des énergies, qui tendent à rejoindre les niveaux observés avant la crise. Le budget 2025 reflète donc une diminution des coûts d'approvisionnement en énergies d'environ 25% (soit –150 millions de francs) par rapport à 2023. Malgré une baisse des produits de 111 millions de francs, liée principalement à la diminution des produits de l'électricité et du gaz en miroir de l'évolution des coûts d'approvisionnement, l'effet sur le résultat d'exploitation reste favorable d'autant que les SIG maintiennent en parallèle une globale maîtrise des charges (voir rubrique chiffres clés du présent rapport).

Par ailleurs, dans la continuité du précédent plan quinquennal, les SIG prévoient un plan d'investissement très ambitieux avec un budget 2025 d'environ 300 millions de francs. Plus largement, le programme d'investissement prévu sur la durée du plan 2025-2029 démontre la volonté de l'entreprise d'atteindre les objectifs ambitieux de la transition énergétique, tels

qu'affichés dans le plan directeur de l'énergie (PDE) adopté par le Conseil d'Etat.

Le plan quinquennal d'investissement des SIG s'élève en effet à 1,6 milliard de francs, dont près de 800 millions seront directement consacrés à la transition énergétique et environ 640 millions seront dédiés aux métiers dits « historiques », à savoir la distribution de l'électricité, du gaz et de l'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées et des déchets. L'entreprise a la volonté d'assurer la sécurité et la fiabilité des prestations qui sont rendues dans le cadre de ces missions historiques de service public.

En 2025, les SIG poursuivront notamment le déploiement des réseaux thermiques structurants, GeniTerre et GeniLac, et la construction des ouvrages de production d'énergie renouvelable (station de pompage du Vengeron, forages géothermiques, etc.) ou de récupération (pompe à chaleur à la station d'épuration d'Aïre et aux Cheneviers) qui alimenteront les réseaux thermiques structurants. L'entreprise prévoit d'y consacrer 630 millions de francs sur les 5 ans à venir dont 120 millions dès 2025. Dans le domaine du solaire photovoltaïque, les SIG continuent de jouer un rôle moteur aux côtés des autoproducteurs, conformément aux objectifs fixés au niveau cantonal. L'année 2025 sera aussi marquée par la montée en puissance du déploiement des compteurs intelligents (ou *smarmeters*) d'électricité dans tout le canton.

Pour 2025, des dépenses totales nettes de 21 millions de francs sont budgétées pour l'ensemble du programme éco21. Les SIG poursuivront leur orientation stratégique très forte dans les différents volets de ce programme, en matière d'efficacité énergétique, de réduction carbone et de diminution des déchets incinérables, en développant des partenariats et des accompagnements individualisés notamment avec des collectivités publiques, des PME et PMI et les acteurs de l'immobilier. L'objectif visé fin 2025 est d'économiser environ 300 GWh d'électricité, 910 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, et 9000 tonnes de déchets. Et pour la première fois, le budget des SIG tient également compte du volet éco21 destiné à soutenir les efforts de réduction de la consommation d'eau potable.

Concernant la dette, les SIG se sont profondément désendettés entre 2015 et 2023, mais vont se réendetter de façon importante dans les années à venir pour financer leur programme d'investissement destiné à répondre aux attentes du canton en termes de transition énergétique. En 2025, l'augmentation de l'endettement restera toutefois relativement modérée à 549 millions. L'entreprise demeure capable de rembourser sa dette, qui reste à un niveau tout à fait proportionné par rapport à sa capacité d'autofinancement (ratio de dette nette sur EBITDA toujours proche de 2).

Mesdames et Messieurs les députés, au regard des explications qui vous sont données, la commission a accepté le projet de loi PL 13544 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2025, par 11 OUI (2 MCG, 2 Ve, 2 S, 1 LJS, 1 LC, 1 PLR, 2 UDC), 2 abstentions (2 PLR) et 0 non, et vous recommande de faire de même.